

Avez-vous de bonnes pratiques?

Éléments essentiels de l'exercice de l'ergothérapie dans le respect des principes

Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

Les énoncés suivants visent à mettre en évidence certains éléments essentiels de l'exercice de l'ergothérapie dans le respect des principes. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais d'un exercice de prise de conscience. Réfléchissez à chaque énoncé et relevez les points qui vous concernent à la lumière de l'intervention auprès de chaque client.

Sélection préliminaire

1. Je précise les paramètres de la recommandation avec la source de la recommandation et le client.
2. J'examine ma compétence professionnelle par rapport à la portée du cas qui m'a été recommandé.
3. Je pense à tout conflit d'intérêt potentiel.

Début du service

1. Je détermine qui est mon client principal et les intervenants pertinents et je gère les intérêts conflictuels.
2. Je précise mon rôle auprès de chacun de mes clients et indique toute limitation potentielle de mes ressources.
3. Je m'assure et confirme que je possède le consentement éclairé de mon client.

Évaluation et intervention

1. Je peux justifier toutes mes interventions.
2. J'essaie de fonder mes interventions sur la preuve actuelle et les pratiques exemplaires.
3. Je fournis à chaque client suffisamment de renseignements pour qu'il demeure informé et participe au processus.
4. Je reçois la délégation appropriée pour tout acte autorisé que j'accomplis.
5. Je délègue uniquement les activités que quelqu'un d'autre est en mesure d'accomplir.
6. Au besoin, je réfère mon client vers d'autres services.

Congé

Je communique mes recommandations et conclusions à chaque client.

Documentation

1. Mes dossiers reflètent fidèlement mon interaction avec chaque client, y compris toute limitation.
2. Mes dossiers incluent la justification de mes recommandations et actions.
3. Je divulgue mes rapports après autorisation et sur les consignes de chaque client.

Administration

1. J'informe chaque client de tous les frais applicables avant de fournir le service.
2. J'inclue uniquement des renseignements factuels et vérifiables lorsque je fais de la publicité pour mes services.
3. Je veille à ce que mon matériel soit sûr et entretenu conformément aux consignes du fabricant.

Note: Ces énoncés reflètent des composantes clés de l'exercice de la profession dans le respect des principes. Si vous constatez que vous n'en appliquez pas certains ou la plupart, il serait peut-être bon de réfléchir à la façon dont vous pourriez changer vos pratiques. Des détails sur chacun de ces points se trouvent dans le classeur des ressources des membres. Vous pouvez aussi appeler l'Ordre pour obtenir d'autres renseignements.



Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

20, rue Bay, bureau 900, Toronto (Ontario) M5J 2N8

Téléphone : 416-214-1177 Sans frais: 1-800-890-6570

Télécopieur : 416-214-1173 www.coto.org info@coto.org

Doc. # 0020.04-FR

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10